

## 202017 - Ce hadith :«Seigneur, bénis nous les mois Radjab et Cha'baan et permets nous d'atteindre le Ramadan» est faible et n'est pas authentique

### La question

Je voudrais savoir si la Sunna recommande la récitation de cette invocation précise dans la première nuit du mois de Radjab. En voici le texte: « :**Seigneur, bénis nous les mois Radjab et Cha'baan et permets nous d'atteindre le Ramadan** » Je demande à Allah le Transcendant de vous raffermir dans l'application de la Sunna vérifiée.

### La réponse détaillée

Premièrement, aucun hadith sûr reçu du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) n'attribue un mérite (particulier) au mois de Radjab. Se référer à la réponse donnée à la question n° [75394](#) et à réponse donnée à la question n° [171509](#).

Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «**Aucun hadith authentique ne confère un mérite (particulier) au mois de Radjab. Ce mois ne se distingue du mois qui le précède que dans le fait d'être l'un des mois sacrés. A part cela, aucun jeûne , ni prière, ni pèlerinage mineur ni une autre pratique cultuelle n'y sont recommandés. C'est un mois comme les autres.** » Extrait succinct de Liqaa al-bab al-maftouh (26/174).

Deuxièmement, Abdoullah ibn al-imam Ahmad a rapporté dans Zawaïd al-Mousnad (2346) et at-Tabarani dans al-Awsat (3939) et al-Bayhaqui dans ach-chiib (3546) et Abou Nouaym dans al-Hilya (6/269) par la voie de Zaidah ibn Abi ar-Rouqad d'après Ziyad an-Noumayri d'après Anas selon lequel quand le mois de Radjab arrivait, le Messager d'Allah (Bénédiction et salutsoient sur lui) disait: :**Seigneur,bénis nous les mois Radjab et Cha'baan et permets nous d'atteindre le Ramadan.**»

Cette chaîne de rapporteurs est faible à cause de la faiblesse de Ziyad an-Noumayri confirmée par Ibn Maien alors qu'Abou Hatim a dit : «**On ne peut pas s'en servir comme argument.**» Voir Mizaan al-Itidaal (2/91).

Zaidah ibn Abi Rouqaad est même plus faible d'après Abou Hatim qui dit de lui: «Il raconte de Ziyad an-Noumayri d'après Anas des hadiths attribués hautement mais qui n'en sont pas moins contestables. Nous ne savons pas c'est lui qui invente les hadiths ou Ziyyad. Al-Bokhari dit : **« Ses hadiths sont contestables»** An-Nassai n'en dit pas autrement puisqu'il précise dans al-Kouna: **«Il n'est pas sûr.»** Ibn Hibban dit de lui: **«Il rapporte des hadiths contestables d'après de célèbres gens. On ne compte pas sur ses informations. On ne les notes que pour y réfléchir.»** Ibn Ady dit: **«Al-Mouqaddami rapporte de lui et d'autres des hadiths rares dont certains sont contestables.»** Voir Tahdhiib at-Tahdhiib (3/305-306).

Le hadith en question a été jugé faible par an-Nawawi dans al-Adhkaar , p.189 et Ibn Radjab dans Lataaif al-Ma'arif ,p.121. Al-Albani l'a jugé faible dans Dhaif al-Djaami (4395). Al-Haythami dit:**«Al-Bazzar l'a rapporté (à l'aide d'une chaîne) qui comporte Zaidah ibn Abi Rouqaad dont al-Bokhari dit que ses hadiths sont contestables tandis qu'un groupe le fait passer pour un ignorant.»** Voir Madjma'a az-Zawaïd (2/165).

En plus de sa faiblesse, le hadith n'indique pas que l'invocation est à dire à la première nuit du mois de Radjab car c'est une invocation dans laquelle on ne fait que demander que le mois soit bénî, ce qui est déjà la réalité aussi bien pour Radjab que pour d'autres mois.

Troisièmement, s'agissant du fait pour le musulman de demander à Allah de lui permettre d'atteindre le Ramadan, il ne représente aucun inconvénient.

Al-Hafez ibn Radjab (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Mou'li ibn al-Fadhel a dit: «Ils (les anciens) avaient l'habitude de demander à Allah de leur permettre d'atteindre Ramadan six mois avant l'avènement de ce mois et demandaient déjà qu'Allah Très-haut l'agrément d'eux. Yahya ibn Abikathir a dit: « L'une de leurs invocations consistait à dire: **«Seigneur, fais moi parvenir au Ramadan! Permets de me saisir du Ramadan et au Ramadan de se saisir de moi et agrée le de ma part.»** Extrait de Lataif al-Maarif,p.148.

On a interrogé cheikh Abdoul Karim Al-Khoudayr (Puisse Allah le protéger) en ces termes: « Ce hadith: **« Seigneur,bénis nous les mois Radjab et Cha'baan et permets nous d'atteindre le Ramadan»** est il authentique?»

Voici sa réponse: «Ce hadith n'est pas vérifié. Toutefois, si un musulman demande à Allah le Puissant et Majestueux de lui permettre d'atteindre le Ramadan et de l'assister à le jeûner et à passer ses nuits en prières pour tomber sur la nuit du Destin, ou emploie une invocation quelconque, sa démarche ne comporterait aucun inconvénient , s'il plaît à Allah. Extrait du site du Cheikh

<http://khudheir.com/text/298>

Allah Très-haut le sait mieux.